

27 rue de la Paix
BP 50090

55103 VERDUN CEDEX
Tél. : 03.29.86.01.72

Aux Prêtres
Aux trésoriers des paroisses

Objet : Augmentation du tarif des honoraires de messe
et des célébrations d'obsèques et mariage

Verdun, le 2 janvier 2020

Père, Madame, Monsieur,

Par décision de l'assemblée plénière des Evêques et après acception du conseil Episcopal, les tarifs des honoraires de messe et des célébrations pour un mariage ou des obsèques sont augmentés **à compter du 1^{er} janvier 2020.**

L'honoraire de messe est portée à 18 euros (neuvaine : 180 € - trentain : 630 €)

Pour un mariage ou une cérémonie de funérailles, la participation demandée aux familles sera de 161 €. La somme sera répartie comme suit :

- 18 € pour le prêtre (honoraire de messe)
- 66 € pour le Diocèse (taxe de pastorale: 33€- taxe diocésaine : 33 €)
- 77 € pour la paroisse

Le tarif des honoraires pour les mariages et obsèques sera fonction de la date de la cérémonie et non de la date du règlement.

Veillez agréer, Père, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Econamat Diocésain